

Décision

Générale

colonial

Décision n° 94-140-1908 Congé.

n° 94-140-1908

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 140 du 01/07/1908

Date de publication
1 juin 1908

Date du numéro
1 juillet 1908

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de 3 mois à passer en France est accordé à M. Parès, Commis de première classe du cadre local des Postes et des Télégraphes. M. Parès prendra passage sur le paquebot des Messageries Maritimes attendu à Djibouti le 5 juin 1908.